



FAUT QU'ÇA BOUGE !

CONCOURS DE VIDÉOS MUSICALES D'ANIMATION

Faut qu'ça bouge ! 3^e édition

Bibliothèque publique d'information

Inscriptions jusqu'au lundi 5 septembre 2016

Bibliothèque
publique d'information /
Centre Pompidou
75197 Paris Cedex 04

Contacts

Arlette Alliquié
arlette.alliquie@bpi.fr

Service Communication Bpi
01 44 78 44 53
contact.communication@bpi.fr

<http://www.bpi.fr>
<http://pro.bpi.fr>
<http://balises.bpi.fr>

sur Facebook
[facebook.com/bpi.pompidou](https://www.facebook.com/bpi.pompidou)
sur Twitter
@Bpi_Pompidou

À l'occasion de la 15^{ème} Fête du Cinéma d'Animation, la Bibliothèque publique d'information organise la troisième édition du concours de vidéos musicales d'animation « Faut qu'ça bouge ! ».

Professionnels, amateurs, étudiants, passionnés d'animation et de musique peuvent envoyer leur clip **jusqu'au 5 septembre 2016**. La participation au concours est gratuite et ouverte à tous.

Sont éligibles les vidéos musicales ou les clips réalisés majoritairement à l'aide des techniques du cinéma d'animation, achevés en 2015 ou 2016 et ne dépassant pas 15 minutes. Ils ne peuvent être inscrits que par l'ayant droit (réalisateur, producteur, distributeur, musicien) qui déclare détenir les droits de reproduction et de représentation publique du film et de sa bande sonore et musicale.

Le règlement du concours et le formulaire d'inscription sont disponibles sur le site de la Bpi :
www.bpi.fr/agenda/faut-quca-bouge-2016--participez-au-concours.

La sélection des douze films retenus par le jury sera annoncée le 12 septembre. Du 20 septembre au 8 octobre, le public des bibliothèques partenaires de l'événement sera invité à visionner cette sélection et à attribuer les prix « Faut qu'ça bouge ! », dotés par la Bpi de 800 € et par l'AFCA d'une invitation au festival national du cinéma d'animation de Bruz-Rennes métropole.

La soirée de remise des deux prix se tiendra le **samedi 22 octobre 2016** au Centre Pompidou, avec présentation de l'ensemble des vidéos sélectionnées.

Concours organisé par la Bpi, en partenariat avec l'Association française du cinéma d'animation (Afca) : www.afca.asso.fr.